

EDITO

NE PAS SE TROMPER DE REVENDICATIONS.

La CFDT est décriée dans tous les médias pour avoir donné son aval au projet de loi sur les retraites. Le seul élément objectif que l'on puisse mettre en avant est sa rapidité de réponse. Pour le reste, malgré beaucoup d'imperfections dans ce que nous avons obtenu, nous avons été les seuls à négocier comme d'habitude. Et ne parlons pas de ceux qui souhaitaient revenir 10 ans en arrière, alors qu'à l'époque tous ont avalé la « PILLULE ». Alors chers, chères collègues avançons dans le bon sens, voyons tous les points positifs de ce projet et comme vous le verrez dans les dernières pages de ce bulletin, ce que nous souhaitons développer dans l'urbain auprès de L'UTP (syndicat patronal de référence).

A VOUS DE JUGER

Des infos supplémentaires : WWW.CFDT.FR

DANS CE NUMERO

1	Edito
1 / 2	Réunion CE du 19 Mai 2003
3/4	Réunion DP du 19 Mai 2003
5/6	DOSSIER du mois :Retraites, allons plus loin dans les urbains (malgré de bonnes avancées).

Réunion du CE du 19 Mai 2003

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 24 avril 2003.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion de la commission d'information et d'aide au logement.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Fête du cinéma

R : La STRD signale qu'il y aura une organisation de fête du cinéma sur le parking du dépôt comme l'année dernière. Ce sera le vendredi 20 juin 2003 à 22h00 et sera présenté le film Astérix et Cléopâtre. Pour y accéder, il faudra montrer un titre validé de la journée ou être membre du personnel de la STRD (Carte de transport). Il y aura une aide de la DRAC pour la location du film. Une des sections associative du CE sera choisie afin de pouvoir vendre des boissons ce soir là.

Q : Report de la cérémonie des médaillés d'honneur.

R : Celle du 11 juin sera encore reportée, suite à une nouvelle défection de Mr Rebsamen. Cela fait déjà deux fois. Il est vrai que les intéressés toucheront

Des questions pour ces réunions, venez nous les poser pour que l'on puisse les mettre à l'ordre du jour

leurs chèques en temps et en heure, mais le personnel pourrait être un peu mieux estimé par le 1^{er} notable de la ville de DIJON.

Q : Date de la mise en place de la PRP et nombre de personnes concernées.

R : Dès que possible et 24 personnes sont susceptibles de pouvoir la prendre (+55 ans) et les autres qui ne l'avaient pas prise avant seront aussi consultés (35). Un questionnaire a été envoyé à cet effet là.

Q : Y aura-t-il un avenant au contrat de travail des AVP lors de leurs passages de polyvalents à permanent ?

R : Oui et dès la rentrée 2003.

Q : Quelle est la position de l'entreprise concernant le groupe relais sur les produits psychotropes ?

R : Le secrétaire du CHSCT demande en particulier des moyens matériels et en heure afin de pouvoir faire progresser ce groupe relais. La STRD étudie le problème.

Q : Information sur les permanences du CE pour l'été.

R : A la différence des années précédentes le C.E. sera ouvert les MERCREDI et VENDREDI de 8h30 à 17h00.

Q : Information sur la sortie des enfants.

R : elle se fera le mercredi 18 juin 2003, au parc In forest à Messigny et Vantoux pour l'après-midi (6€00). Départ à 13h30 et retour à 18h30, le goûter est fourni par le CE.

Q : Suivi de l'accord prévoyance Carcept sur les inaptitudes.

R : La rencontre à Paris a été fructueuse, les responsables de la Carcept ont promis une mise en œuvre plus rapide de nos dossiers et un rattrapage sur les retards de dossiers en cours (Voir bulletin précédent). Chaque salarié recevra un dossier personnel de la Carcept, indiquant le contenu du contrat. Il sera mis dans les boîtes aux lettres avec la fiche de paie.

Q : Pourquoi les délégués syndicaux ne sont plus convoqués aux commissions sécurité ?

R : Il y a eu des erreurs à la dernière réunion la STRD s'en excuse. Il serait judicieux de faire attention car à chaque réunion des erreurs sont commises (les 3 dernières).

Q : Pourquoi le personnel de la sous-traitance, L22, 23 et 24 n'est pas toujours en tenue au volant ?

R : Cela arrive surtout quand il y a des remplacements de personnel malade. Le CR n'a pas systématiquement la tenue. Dès que la maîtrise signale ces faits à Claude Dugrivet, cela est retransmis à Carianne ou RCO.

Q : Demandons que le personnel en formation CFR puisse déposer et récupérer leur classeur au dépôt.

R : La STRD n'a pas eu de demande venant des intéressés, mais signale qu'il n'y a pas que les CFR qui utilisent ces classeurs. En particulier, les tuteurs, les formateurs et les 3 R.G en charge de ces jeunes embauchés sont à même à consulter ces classeurs pour les évaluations nécessaires pendant leurs formations. A moins de trouver une solution plus adéquate pour tous, ceux-ci ne seront déplacés.

Q : Pour les personnels qui possèdent une mutuelle autre que Préviade, pourquoi le CE ne participe pas au financement de celles-ci.

R : Il y a un contrat avec Préviade, et l'aide ne peut-être effectué que dans ce cadre là. De plus l'entreprise aurait dû rendre obligatoire la nouvelle mutuelle à tout le personnel. Mais une dérogation a pu être mis en place et seul les nouveaux arrivants devront la prendre obligatoirement.

Q : Où en est le problème de propreté de la fontaine à eau de miroir (toujours dans un état de saleté notoire) ?

R : OK, la prestation nettoyage sera incluse. Par contre et dorénavant, une procédure sera mise en place pour toutes les interventions technique au miroir. Il y aura un interlocuteur (Mr Bardey D.) du CHSCT qui remontera les informations collectées sur un document unique.

Q : Information diverse

R : Mme Mener V. (responsable marketing) part pour Lyon à la direction régionale pour s'occuper du renouvellement de contrat de Lyon. Et un cadre de plus qui s'en va, LE REGIME KEOLIS S'INSTALLE !!!!!!!!!

**Prochaines réunions CE-
DP le 17 Juin 2003 à 15h30.**

CHSCT le 24 Juin 2003

Réunion des D.P. du 19 Mai 2003

Questions C.F.T.C.

**Q : Arrêt parc des sports L04 direction val Sully.
Faire rallonger le bateau**

R : La réfection va être redemandée mais l'allongement sera impossible

Q : Pourquoi forcer les nouveaux embauchés à adhérer à la Préviade ?

R : Comme vu en CE, le contrat pris est un contrat groupe ce qui astreint à cette obligation.

Q : Est-il convenable de donner 7€62 par repas aux agents en stage à Besançon ?

R : La STRD ne comprend pas la question et signale que pour les CFR, les repas sont pris à la cafétéria du centre de formation de Besançon puis refacturé à l'entreprise. Le délégué CFTC se renseignera pour élucider ce point.

Q : Quand les AVP auront-ils leurs propositions de planning ?

R : Vu en CE, ce sera à la rentrée de septembre 2003.

Questions F.O.

Q : Réfection de l'entrée du parking voiture au dépôt.

R : C'est ok les travaux sont en cours, avec la réfection du système d'évacuation d'eau.

Q : Réfection de la chaussée à la hauteur des deux anciennes tranchées rue du réservoir à Talant L01 en direction centre ville.

R : Ok c'est prévu en mai ou en juin 2003.

Q : Communication du dossier réalisé par la STRD concernant la demande de réfection de la rue B.Courtois à Plombières.

R : La demande est toujours en cours et le maire de cette ville a réitéré sa réponse : c'est un dossier du conseil général, il est en attente pour 2004.

Q : Date de versement de la prime pour la médaille concernant les 2 AVP.

R : Rapidement mais la décision est importante car il y a risque d'imposition (« règle spécifique », dû à un accord de 1983 qu'il fallait régulariser).

Questions C.G.T.

**Q : L04 et 14, stationnement gênant avant le pont
Bd de Strasbourg direction Chevigny et St Apo.**

R : En cours d'étude, à suivre.

**Q : L16 place de la république direction Av de
Langres, nous demandons le décalage du feu de
droite pour qu'il soit vert avant les voitures.**

R : Nous allons demander au service de voirie d'étudier la problématique, sachant qu'il y a une circulation dense et d'autres lignes passant autour de cette place. Il ne sera pas facile de régler le problème.

**Q : L21 carrefour Bd Trimolet et Av. R.Poincaré,
nous demandons la création d'une voie pour les
véhicules qui tournent à gauche et une pour ceux
qui vont Bd de la résistance.**

R : la question a déjà été posée à la ville. Le peu de chance de voir aboutir à une réponse positive est le fait qu'il y ait une étude sur une piste cyclable à cet endroit.

**Q : L7 et L15 problème de stationnement devant
les écoles Rue du Pommard (L07) et rue
E.Verniquet (L15).**

R : La STRD se retourne vers Mr Gasca (CGT), pour lui rappeler qu'en commission de circulation ces stationnements en face de toutes les écoles dijonnaises ont été abordés à un moment ou un autre et que l'on a jamais pu résoudre réellement cet obstacle.

**Q : Suite à la mise en place des dimanches pour
les TC5, peuvent-ils en effectuer d'un autre
groupe, nombre de dimanches par an ?**

R : Voir le projet d'accord sur les salaires (ne pas dégrader la possibilité de remplacement pour le planning→RV) et pas plus de 7/an au vu du roulement.

Q : Protocole sur les salaires.

R : nous sommes en désaccord sur la façon de présenter l'accord salarial de l'année et souhaiterions avoir des accords séparés (F.O. est en accord avec la CGT). La STRD ne le souhaite pas et changera le titre de cet accord. Celui-ci sera du style : « négociation annuelle ».

Questions C.F.D.T

Q : Quand sera réparé le fax de l'espace bus ?

R : La question surprend et le service technique (représenté par Mr Mabrouk) demande s'il a été prévenu (ce qui avait été fait). Pour le fax en lui-même cela est fait de ce jour. Mais pour le reste des interventions il faut voir la procédure qui a été préconisée en CE afin de régler les incidents au plus vite.

Q : Sécurisation du parking voiture sur le dépôt :

Peut-on, suite à quelques incidents sur ce parking, avoir un système de vidéo-surveillance avec caméra à l'entrée et une autre visualisant l'ensemble du parking (le tout enregistré comme au contentieux et visu de contrôle auprès du gardien de nuit)

R : Normalement le parking est fermé le soir. Par contre comme le dépôt va être sécurisé avec vidéo-surveillance, nous allons rajouter dans le cahier des charges ce parking pour que celui-ci soit aussi sécurisé.

**Prochaines réunions CE-
DP le 17 Juin 2003 à
15h30.**

CHSCT le 24 Juin 2003

**Les deux pages qui vont
suivre ont été élaborés en
collaboration avec le bureau
national des transports
urbains → SNTU CFDT**

**Ce bureau national est
composé de :**

- Mr Daniel Larrière-Cardoso → **Secrétaire national.**
- Mr Guy Vermeesch (Bordeaux)→ **Secrétaire région sud-ouest.**
- Mr Denis François (Troyes) → **Trésorier national et région est.**
- Mr Jean-Marie Dufour (Boulogne sur mer) → **Secrétaire région nord.**
- Mr Patrick Parra (Marseille) → **Secrétaire région sud-est.**
- Mr Christophe Thomas (Chateauroux) → **Secrétaire région centre.**
- Mr Patrick Mailler (Strasbourg) → **Secrétaire région est.**
- Mr Paul Dessomme (Angers) → **Secrétaire région ouest.**
- Mr Daniel Gachet (St Etienne).
- Mr Olivier Sorez (Dijon).
- Mr Jean-jacques Glavasevic (Strasbourg).
- Mr Pierre Plouzenec (Quimper).
- Mr Patrick Cevaër (Brest).
- Mr Didier Langevin (Nantes).
- Mr Alain Cavoret (Lyon).
- Mr Patrick Becanne (Toulouse).

❖ Mr Dominique David (Activité du Déchet).

✓ Trois invités au bureau (en voix consultatives) de la RATP : Mr Jean-pierre Gusmand, Mr Olivier Motta, Mr Didier Prono.

Retraites (Transport urbain)

Une réforme qui présente des aspects positifs

Entre autres :

- ⇒ 1 La garantie du maintien d'un système de retraite par répartition.
- ⇒ 2 Des améliorations pour les salariés ayant commencé à travailler tôt. Auparavant, ils partaient à 60 ans, en ayant cotisé jusqu'à 46 années. Désormais, les salariés qui auront validé 42 années de cotisation et qui auront commencé à travailler entre 14 et 16 ans pourront partir entre 56 et 59 ans. Cela concerne 300 000 salariés.
- ⇒ 3 La création d'un supplément de pension de 3 % par année cotisée au-delà de 40 années de cotisation et de 60 ans d'âge.
- ⇒ 4 Revalorisation de la retraite minimum de 3 % au 1^{er} janvier 2004, 2005 et 2006, la portant ainsi à 88 % du SMIC net (au lieu de 81 % en 2000 et 70% de prévu sans la réforme en 2020).

Cette revalorisation aura un effet positif sur les retraites de ceux qui ont un salaire proche du SMIC. Pour améliorer les autres retraites une négociation est prévue tous les 3 ans, entre les partenaires sociaux et le gouvernement. La CFDT exigera dans ce cadre, une revalorisation supérieure à celle des prix. Elle demandera la même chose afin de permettre de maintenir le niveau des retraites par rapport aux salaires des actifs (ce qu'on appelle le taux de remplacement).

Mais qui devra être améliorée

En l'état la revendication de la CFDT, demandant la possibilité pour les salariés de partir en bénéficiant de la retraite à taux plein, quel que soit leur âge, dès qu'ils ont cotisé 40 ans, n'est pas totalement satisfaite. Les mesures prévues (voir point 2) sont un premier pas, mais il faut aller plus loin, tant en ce qui concerne l'âge que les durées cotisées.

⇒ Concernant l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans à partir de 2008, 42 à partir de 2013, les garanties réclamées par la CFDT n'ont pas été accordées par le gouvernement.

Celle-ci a toutefois obtenu que la question soit abordée lors de la négociation quinquennale (2008).

L'allongement de la durée de cotisation au-delà de 40 ans, n'est pas inéluctable. Les salariés auront leur mot à dire.

Dans le transport urbain, la CFDT revendiquera le maintien du taux plein à 60 ans pour les roulants, comme cela se pratiquait avec le titre II de la CARCEPT.

⇒ Un départ anticipé pour les métiers pénibles

Le projet de loi, prévoit des négociations de branche sur la définition et la prise en compte de la pénibilité des métiers.

La CFDT agira dans ce cadre pour obtenir un départ anticipé pour les salariés roulants et travaillant en posté.

Nous exprimons notre complet désaccord avec le projet de loi, prévoyant la suppression des pré-retraites progressives à partir du 1^{er} janvier 2005 et demandons le maintien de ce dispositif, tant que le niveau du chômage est élevé.

Elargir le financement

Même si la CFDT n'a pas obtenu une augmentation de la CSG, cette question reste posée et reviendra sur la table, dans le cadre des négociations prévues par la loi.

Elle est incontournable, car la majoration de 0,2 % de la cotisation vieillesse au 1^{er} janvier 2006, ne règle pas la question du financement, ni celle d'un financement par d'autres revenus que ceux du travail.

Le bureau national Urbain

Lettre de François Chérèque aux adhérents de la CFDT

Pour sauver la répartition nous avons choisi la réforme

Rendre compte. C'est normal. Et vous écouter. Voilà pourquoi je m'adresse aujourd'hui à vous, adhérents(es) de la CFDT, pour vous présenter les résultats obtenus concernant les retraites. C'est ce qui importe à mes yeux. Et c'est sur ces résultats qu'il vous appartient de juger.

Au bout de six mois de confrontation avec le gouvernement, la réforme est enfin connue. Pour le bureau national de la CFDT, c'est un compromis acceptable. Mais vous entendez et vous lisez, comme moi, tout et son contraire sur l'avenir de votre retraite. **Chacun se pose deux questions essentielles : ma pension va-t-elle baisser ? Et serai-je, en plus, obligé de travailler jusqu'à 65 voire 70 ans ?**

A ces deux questions, je réponds deux fois non.

Non, les pensions ne vont pas baisser avec cette réforme. Au contraire ! Dans le privé, nous avons obtenu pour les basses pensions une retraite minimum de 85% du Smic dès 2008 au lieu des 70% programmés par la réforme Balladur. Dans le public, les agents toucheront la même retraite, soit 75%, en cotisant 40 années comme dans le privé. Mieux, celle-ci sera améliorée grâce à une caisse de retraite complémentaire obligatoire alimentée par la prise en compte de primes. *N'en déplaise aux adversaires de la réforme qui ont recours à des calculs malhonnêtes, sur la base de 37,5 ans ... confirmant ainsi leur opposition à l'harmonisation public/privé !*

Faudra-t-il travailler jusqu'à 65, 70 ans ? C'est faux, là encore. Faux, car ceux qui ont commencé à travailler tard pourront racheter trois années d'études. Faux, car l'allongement à 41 ans en 2008 et 42 ans en 2013 n'est pas décidé. Il n'est pas question d'allonger la durée de cotisation tant que les entreprises continuent de licencier les salariés âgés ! Par contre, 300 000 salariés qui ont commencé à travailler jeune vont pouvoir partir à la retraite dès 2004, avant 60 ans. **Et la loi va obliger l'État et le patronat à négocier sur la pénibilité de certains métiers, dans le public comme dans le privé.**

Ce n'est pas tout. Nous avons obtenu que la décote de 10% par année manquante soit réduite à 5% dans le privé. Et une surcote de 3% par an au-delà de 40 ans de cotisation, après 60 ans. **C'est la retraite à la carte, avec plus de choix pour chacun, et le droit maintenu de partir à 60 ans.**

C'est tout cela que nous avons obtenu, et bien d'autres garanties présentées dans ce numéro de CFDT Magazine. Était-ce suffisant pour être acceptable ? Oui. Nous avons sauvé notre système par répartition et repoussé pour longtemps tout fonds de pension. De plus, l'essentiel des mesures va d'abord bénéficier aux plus modestes. C'était notre priorité. Enfin, nous avons gagné de vraies contreparties à l'harmonisation public/privé, pour les fonctionnaires. Au total, c'est plus d'équité, de justice sociale et de liberté de choix. Pour autant, la réforme n'est évidemment pas parfaite. C'est un compromis, un point de départ, pas un point d'arrivée. Nous l'améliorerons grâce aux négociations prévues dans la loi. Tous les trois ans, pour revaloriser les pensions du privé et du public. Tous les cinq ans, pour garantir l'avenir des retraites : taux, et durée de cotisation, CSG, niveau des pensions, tout sera sur la table de négociation et pas seulement l'allongement de la durée comme le voulait le gouvernement et, plus encore, le Medef. Sans attendre, c'est aussi pour l'emploi qu'il faut agir pour réussir.

Je sais que, pour certains d'entre vous, la CFDT aurait dit oui trop vite. Le 15 mai au matin, le projet de réforme, inacceptable en l'état, risquait, faute d'accord, de nous échapper et d'être présenté au Parlement. En exigeant la reprise des négociations, nous avons pu arracher une augmentation plus rapide des basses pensions, le départ à la retraite pour ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans. Et nous avons remis en cause le seul allongement de la durée de cotisation pour financer l'avenir des retraites. Il nous fallait engranger le maximum de garanties avant le débat parlementaire. En donnant un avis favorable à ce compromis, la CFDT a évité que les libéraux de la majorité se retrouvent les mains libres. Notre engagement contraint en effet le gouvernement et sa majorité à ne pas remettre en cause les résultats du dialogue social lors du débat au parlement.

J'entends aussi, comme vous, que la CFDT aurait « trahi » les salariés, en soutenant un gouvernement de droite. Je suis syndicaliste et je juge une réforme aux résultats obtenus, pas en fonction de l'étiquette politique. C'est cela l'indépendance ! A qui la faute si nous n'avons pas pu réformer les retraites avec la gauche quand elle était au pouvoir ?

En négociant jusqu'au bout, j'ai la conviction que la CFDT a défendu et amélioré les garanties des salariés. **Ces résultats, nous les avons obtenus grâce à votre mobilisation le 1er février, le 13 mai et dans l'action au quotidien. Nous pouvons en être fiers car notre système reste, grâce à cette réforme, le meilleur d'Europe, en évitant la capitalisation.** Je comprends la surprise et les interrogations de certains d'entre vous. Le débat est normal et légitime. Sinon la CFDT ne serait plus la CFDT.

Une fois de plus, la CFDT affronte avec courage une réforme indispensable. Elle fait le choix de la responsabilité, plutôt que celui du blocage et de l'immobilisme. Une fois de plus, je suis sûr que nous en récolterons ensemble les fruits.

François Chérèque
Secrétaire général